



Hayange : le maire condamné à rétablir gaz et électricité au Secours populaire

Le : 19/12/2017

Au moment où la campagne des Pères Noël verts bat son plein, le Secours populaire français apprend que le tribunal de grande instance de Thionville a condamné le maire de Hayange (Moselle) à rétablir gaz et électricité au comité local du Secours populaire.

Cette décision est en encouragement pour les 80 000 bénévoles de l'association qui chaque jour viennent en aide aux plus démunis.

« On va pouvoir continuer à travailler dans des conditions normales », s'est réjouie Anne Duflot-Allievi, la responsable du Secours populaire de Hayange qui depuis un an accueille les familles en difficulté dans un local sans gaz ni électricité.

La municipalité frontiste avait en septembre 2016 exigé le départ du Secours populaire, ce qui avait provoqué une profonde indignation.

Près d'un millier de personnes en situation difficile fréquente ce comité du Secours populaire pour trouver un accueil inconditionnel.

En décembre, les Pères Noël verts du Secours populaire sillonnent la France « pour que Noël n'oublie personne ». La période des fêtes de fin d'année est douloureuse pour les enfants, les familles en difficulté et les personnes seules.

Avec le Secours populaire, la solidarité populaire se manifeste. « Le vert est la couleur de l'espérance. Mais il n'y a pas de concurrence avec le Père Noël rouge. Le nôtre passe là où l'autre ne vient pas. » Julien Lauprêtre, président du Secours populaire français.

Avec les enfants de « copain du Monde », les bénévoles du Secours populaire ont accueilli et aidé 2 941 440 personnes démunies en France en 2016. Chaque année, avec la volonté de mondialiser la solidarité : le SPF mène plus de 200 actions d'urgence et programmes de développement dans une soixantaine de pays en faveur de près de 400 000 personnes, à l'aide d'un réseau de 150 partenaires locaux qui mettent en œuvre la solidarité.